Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 081-218100394-20261006-D2026_10_06_10-DE

Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Mr Richard ANGOSTO,** Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
02/10/2026	02/10/2026	19	10	17	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
ANGOSTO Richard	X		
GROSJEAN-BALARD Carole	X		
PONTIER Michel	X		
MONMAYRAN Michèle	X		
AMALRIC Alain	X		
PELLIZZARI Florine	X		
CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
MENESTREAU Frédéric	X		
ABEILLE Christian	X		
HAAS Valerie		X	PELIZZON Eloïse
ROUDIER Magali	X		
MONMAYRAN Nicolas	X		
DOS SANTOS Nicolas	X		
PELIZZON Eloïse	X		
BRU Clément	X		
CONDAT Laurent		X	
ROUAN Philippe	X		
BRUGNONI Vanessa	X		
LOPES Jennifer	X		
Secrétaire de séance	CLARAZ-ANGOSTO Martine		

Délibération n°2026-10-06-10	
Résultat du vote	**Votée à l'unanimité des suffrages exprimés**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 081-218100394-20261006-D2026_10_06_10-DE

Objet : Recrutement d'agents recenseurs (vacataires)

Les opérations du recensement de la population de Briatexte auront lieu du 21 janvier au 20 février 2027 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.
A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 3 452 euros pour 2027 qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Il convient de procéder au recrutement des agents recenseurs pour réaliser ces opérations selon les modalités suivantes :

- Création de 5 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires ;
- Rémunération brute de 1 euros par feuille de logement et 1.80 euro par bulletin individuel ;
- Séance de formation : 40 euros brut par demi-journée ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- ✓ **DESIGNER** un coordonnateur communal parmi les agents communaux. L'intéressé désigné bénéficiera pour l'exercice de cette activité d'une décharge partielle de ces activités et si besoin de récupération du temps supplémentaire effectué.
- ✓ **PROCEDER** au recrutement de cinq agents recenseurs selon les modalités exposées ci-avant.
- ✓ **DONNE** pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE BRIATEXTE (TARN)

Le secrétaire de séance